AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0808
FR0000054322-FS0320

1er juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2013, complété par un courrier reçu le 1er juillet 2013, la CIBOX INTER@CTIVE (17 allée Jean-Baptiste Preux, 94140 Alfortville) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 25 février 2013, par suite d'une acquisition d'actions CIBOX INTER@CTIVE sur le marché, le seuil 5% de son capital et détenir 5 800 000 actions CIBOX INTER@CTIVE, soit 5,85% de son propre capital[1].

Par ailleurs, la CIBOX INTER@CTIVE a précisé détenir, au 27 juin 2013, 7 800 000 actions CIBOX INTER@CTIVE soit, 7,87% de son propre capital[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 99 150 792 actions.